

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 20 mars 2015**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Ludovic JOLIVET**

25

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 27/03/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2015  
(accusé de réception du 26/03/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la  
gestion de la ville de Quimper  
au cours des exercices 2010 et suivants**

—————

La chambre régionale des comptes de Bretagne a examiné la gestion de la commune de Quimper sur la période 2010-2014.

L'examen de gestion indique une commune en bonne santé financière, fin 2013. Ce n'est pas un document prospectif, qui n'intègre donc pas les impacts des baisses de dotation pour les années 2014 et suivantes.

L'examen de gestion a porté sur les RH (et notamment le temps de travail), le pilotage financier, l'administration commune, le suivi des associations, les marchés et la voirie.

Vous trouverez en annexe le rapport complet.

Les observations peuvent être classées en trois thématiques :

**1. Ce qu'il faut faire :**

- **Débat d'orientation budgétaire (DOB)** : introduire des éléments sur les engagements pluriannuels envisagés, renforcer les éléments d'information sur les budgets annexes, donner des éléments sur le contenu, l'évolution et la stratégie d'endettement.
- **Mutualisation des services** : suivi annuel à remettre en place, refaire les conventions, faire porter les frais d'administration par Quimper Communauté puis remboursement de la quote-part ville de Quimper, actualiser la clé de répartition de 80/20 qui aujourd'hui est de 65/35 (**en 2013 la ville a surpayé 1,4 M€ au titre des ressources humaines**)

- **Associations** : les concours en nature doivent faire l'objet d'un recensement et d'une publicité, être inclus dans les conventions. L'assistance des services techniques devrait faire l'objet d'un quota et d'un suivi. Les conventions ne doivent pas dépasser 4 ans, les reconductions devraient être expresses, inclure des indicateurs mesurables sur les objectifs poursuivis. Suivre les réserves et ajuster la participation en fonction des réserves ; publier la liste et les montants des subventions sur site internet.
- **Gestion des véhicules** : stratégie à formaliser, s'interroger sur le remisage des véhicules le soir.
- **Gestion comptable et budgétaire** : mandats et titres émis la journée complémentaire → rattachements des charges et produits ; procéder aux écritures de transfert dans des temps raisonnables ; dans la PPI affiner les crédits récurrents.

## 2. Ce que la CRC suggère :

- **Associations** : centraliser les fonds de dossier, mettre en place une politique générale d'instruction et d'attribution.
- **SEMAEB** : sortir du capital car pas d'intérêt stratégique à y rester et mobilisation de 107 K€ d'actifs financiers.
- **Marchés publics** : Certains marchés mériteraient d'être regroupés. Les critères de sélection des candidatures et des offres pas toujours optimisées. Bien suivre les dates de fin de travaux pour permettre l'application des pénalités.

## 3. Ce que la CRC soulève :

- **Temps de travail** : 1.547 heures contre 1.607, mais le dispositif est couvert par une délibération. Néanmoins, le différentiel équivaut à 31 ETP soit 1,1 M€.
- Faire attention à la **notion de conseiller intéressé** pour le vote des élus sur les affaires concernant des associations dont ils sont administrateurs.
- **Gestion budgétaire et comptable** : pas d'harmonisation des pratiques, pas d'organisation cible, absence de règlement financier ; inventaires physique et comptable non concordants, problème de fait sur les amortissements comptables ; Pour les travaux en régie, pas de délibération cadre, le coût horaire semble élevé.
- **Intérêts moratoires** : pas d'automaticité en dépit de l'obligation.
- **Fiscalité** : politique d'abattement à la taxe d'habitation généreuse.
- **Dette et trésorerie** : les Budgets annexes (et notamment zones habitat) voient leur trésorerie financée par le budget principal.
- **Marchés publics** : organisation déconcentrée pas satisfaisante, trop d'interlocuteurs, difficulté professionnalisation et de la bonne animation, pas assez d'anticipation en

amont, lissage de la charge de travail dans le temps, l'exécution des marchés n'alimente pas assez la redéfinition des besoins. Négociation prévue dans les MAPA mais pas toujours utilisée.

- **Voirie** : la longueur de voirie croit sans cesse avec des budgets qui stagnent. Le suivi quotidien des travaux se fait par équipe et non en individuel. Le système d'information n'est pas toujours renseigné. Pas de stratégie d'entretien globale et formalisée mais un schéma directeur est en cours d'élaboration. Calendrier de coordination manque de pluri annualité. La convention de mobilier urbain est trop longue dans le temps.

\*\*\*

Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la ville de Quimper au cours des exercices 2010 et suivants.

Le maire,

Ludovic JOLIVET